

I.1.1 Restauration de la zone humide (mesure de compensation MC I – CI.1a)

Groupes concernés : zone humide Habitat, Faune

CI.1A. – CREATION OU RENATURATION D’HABITATS ET D’HABITATS D’ESPECES CIBLES ET DE LEUR GUILDE				
E	R	C	A	R2.1 : REDUCTION TECHNIQUE EN PHASE TRAVAUX
THEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE		MILIEUX NATURELS	PAYSAGE	AIR / BRUIT
DESCRIPTIF				
<p>Principe de compensation</p> <p>Les expertises environnementales menées dans l’emprise des travaux prévus sur le site de zone de surverse ont révélées la présence de zones humides. Celle-ci sont principalement localisées au niveau du val Est située sur la digue de Saint Eloi au niveau du Parc Rosa Bonheur.</p> <p>1.9ha de ZH seront impactées en phase travaux et 1ha en phase aménagée. Il s’agit principalement de ripisylve et de prairie de fauche classés en enjeux faible à modéré dans le diagnostic environnemental.</p> <p>Les actions de réduction des impacts en phase travaux ont été intégrées au projet (choix de la période d’intervention, méthodologie d’abattage des arbres favorables aux chauves-souris). Une partie de la végétation coupée en phase travaux recolonisera le même milieu après travaux et sera ainsi compensée. De plus sur la ripisylve au droit de la zone de surverse, seul les arbres de haut jet seront coupés. La végétation buissonnante sera conservée.</p> <p>Le principe de compensation s’appliquent aux impacts résiduels, c’est-à-dire ceux persistant après la phase de réduction. Ainsi les surfaces à compenser correspondent aux surfaces en phase aménagée soit 1ha et non 1.9ha notamment à la ripisylve qui se sera reconstituée.</p> <p>Ainsi le projet va impacté environ 1 ha de zones humides qu’il est nécessaire réglementairement de compenser comme le stipule le SDAGE Loire-Bretagne.</p> <p>Une action de restauration de la zone humide située sur l’ancien site industriel de l’entreprise Euro-Auto-Hose sera menée afin de compenser les zones humides détruites par la zone de surverse du val Est (cf. cartes ci-dessous).</p> <p>Le maitre d’ouvrage propose de communiquer au service instructeur le rapport d’état initial ayant permis d’aboutir aux conclusions ci-dessus. Celui-ci est produit par la fédération de pêche de la Nièvre et permet de justifier de l’intérêt écologique de restaurer ce site. Il est annexé à la présente fiche action.</p>				

Localisation du site

La zone humide

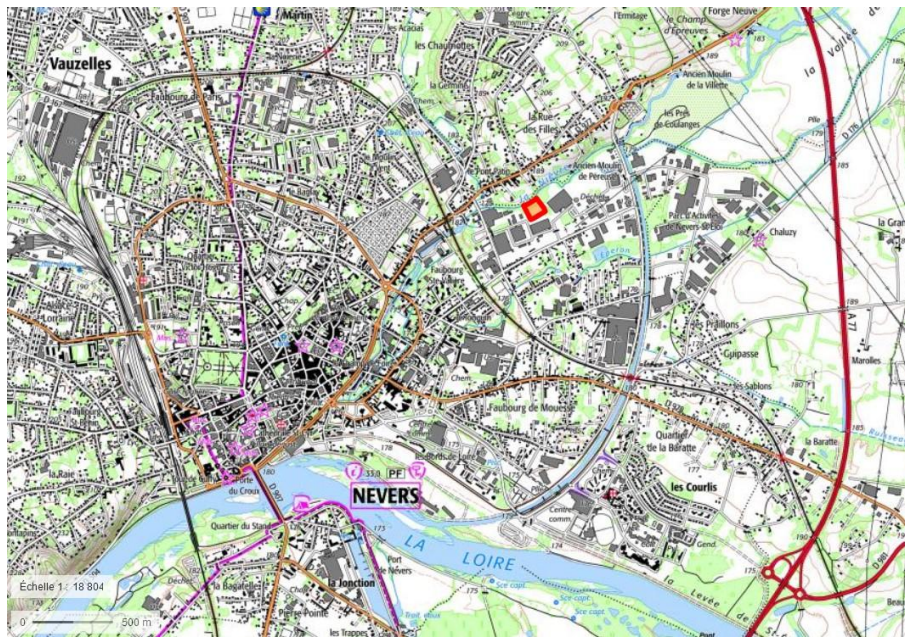


Figure 1 : Localisation de la parcelle proposée pour la compensation des impacts sur les zones humides (1/2)



Figure 2 : Localisation de la parcelle proposée pour la compensation des impacts sur les zones humides (2/2)

La zone humide visée par la présente proposition de compensation est une dépression naturelle qui s'étend sur environ 1ha et est connectée à la rivière Nièvre. Elle est en eau toute l'année, apportant ainsi des fonctionnalités de nourrissage et de reproduction à la faune piscicole. Des pêches électriques ont été réalisées sur la Nièvre en aval de cette ZH et ont démontré la présence de reproduction de brochet dans ce secteur.

Ce milieu naturel présente des fonctionnalités intéressantes mais est dégradé en raison d'un manque d'entretien. En effet, le milieu naturel se ferme par le développement des ronciers, peupliers et robiniers (cf. images ci-dessous).



Roselière existante qui se ferme



Zone en eau avec beaucoup de bois mort

Le site EuroAutoHose

Le site est un ancien site industriel en cours de réaménagement. Aujourd'hui, divers projets sont menés comme l'implantation d'une nouvelle déchetterie et un futur parc photovoltaïque.

Ce site, remblayé dans sa quasi-totalité, peut potentiellement présenter des sols pollués.

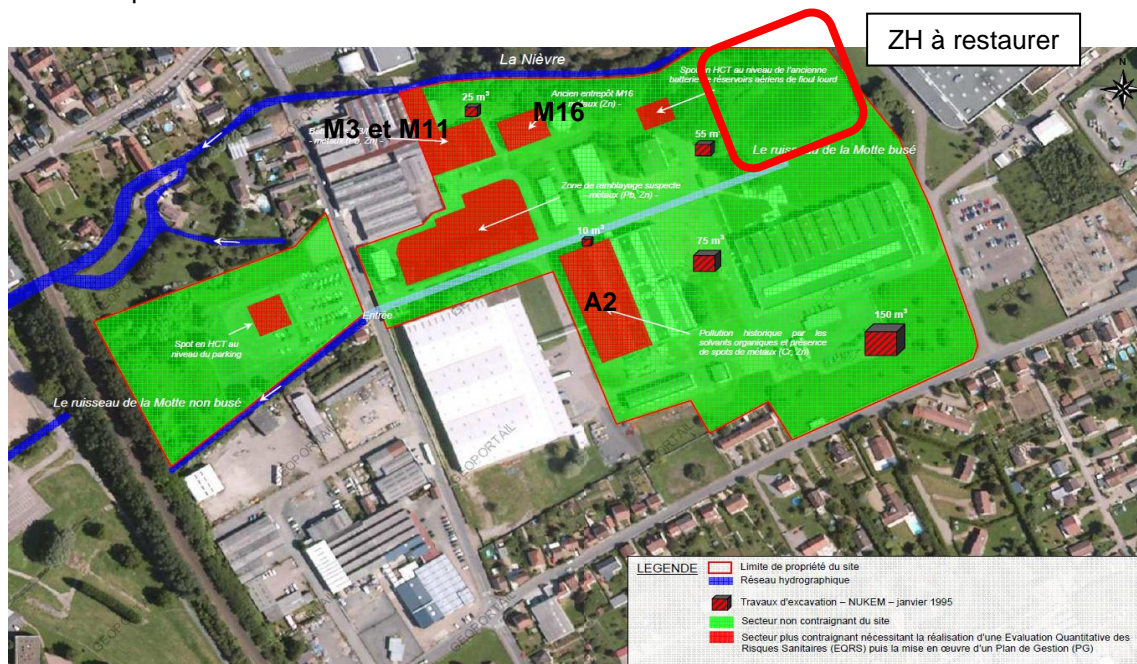
Le plan de gestion (PG) et analyse des risques résiduels (ARR) réalisé en 2010 a permis de caractériser la pollution des sols du site :

« Sur la base du bilan de l'état du site précédemment établi et en tenant compte des travaux de réhabilitation déjà engagés en 1995, une cartographie du site a été dressée dans le but de distinguer :

- Les zones les plus propices à l'accueil de structures dites sensibles et qui ne nécessitent aucune action de réhabilitation complémentaire,
- Les zones les plus problématique nécessitant la réhabilitation d'une évaluation quantitative des risques sanitaires puis la mise en œuvre des mesures de gestion appropriées.

Seules quelques zones du site sont susceptibles de présenter un risque sanitaire pour les futur occupants dans le cadre de la reconversion de la friche industrielle. Il s'agit principalement du bâtiment A2 et dans une moindre mesure, des bâtiments M3, M11, M16 des citernes à fioul lourd et du parking.

Pour le reste du site, au vu des investigations réalisées et des résultats d'analyses associés, l'état environnemental paraît compatible avec un usage futur équivalent ou de type tertiaire. » extrait du rapport §4.3 identification des zones à risques.



Identification des zones à risques – extrait du rapport du Plan de Gestion

Le projet de restauration de la ZH porte sur la zone naturelle non remblayée et non utilisée lors des activités industrielles passées. Cette ZH se situe au nord-est de la parcelle en amont des écoulements des eaux. Le projet n'intersecte pas les zones potentiellement polluées par les activités antérieures.

Justification du projet de compensation par rapport au SDAGE

Le projet de compensation de la ZH du site d'EuroAutoHose prévoit :

- Une équivalence sur le plan fonctionnel :

Le tableau suivant présente les trois grandes fonctions d'une zone humide et compare les deux site :

FONCTION	ZH au niveau du projet de zone de surverse	ZH à restaurer sur le site EuroAutoHose	Gain
hydrologique	Le classement ZH étant du à la présence de ripisylve et de traces d'oxydo-réduction dans les sondages, le site présente très peu de fonction hydrologique.	Le site à restaurer est connectée à la rivière Nièvre, est en eau toute l'année et alimente le ruisseau urbain de la Motte. Il présente des nombreuses fonctions hydrologique comme le ralentissement des écoulements, la recharge de la nappe alluviale et le soutien d'étiage pour le ruisseau.	+++
biogéochimique	Le corridor rivulaire possède des fonctions biochimiques avec l'assimilation de l'azote, du phosphore et du carbone. La végétation étant assez monospécifique la fonctionnalité n'est pas optimum.	La ZH possède des fonctions biochimiques avec la végétation arborée, héliophytique et aquatique présente sur le site. Les fonctions d'assimilation des éléments chimiques sont plus complètes mais méritent d'être restaurées et préservées car le site a tendance à se fermer (développement des ronciers).	+
Accomplissement du cycle biologique des espèces	La végétation arborée présente des habitats uniquement pour la faune terrestre et les insectes. Le site est connecté au parc Rosa Bonheur qui est un refuge LPO.	Le site permet un accomplissement du cycle biologique des espèces plus important de part la présence de l'eau. Les connectivités déjà existantes (rivière Nièvre, ruisseau de la Motte) permettent une continuité écologique.	++

- Une équivalence sur le plan de la qualité de la biodiversité :

Le site proposé à la restauration est un milieu naturel en eau toute l'année avec une végétation diversifiée (arbre de haut-jet, végétation héliophytique et aquatique). Les habitats sont ainsi nombreux et permettent une biodiversité plus riche que le site impacté par les travaux composé uniquement de ripisylve et prairie de fauche.

- Une situation dans le même bassin versant de la mase d'eau :

La ZH du site d'EuroAutoHose se situe dans le bassin de Loire, dans sa zone inondable et à 2.8km du projet de zone de surverse.

Ainsi, le site de compensation une fois restauré apportera un gain au niveau des fonctionnalités par rapport aux surfaces de zones humides détruites par le projet de zone de surverse.

Le projet de restauration vise également à améliorer les fonctionnalités existantes du site d'EuroAutoHose.

Nature et consistance des travaux

Le projet de restauration consistera

1. à rouvrir le milieu par abattage des sujets secs et débroussaillages des ronciers. Quelques chandelles sèches seront conservées pour créer des habitats.
2. créer des modelés de terrains en déblai/remblai pour accroître la surface de la zone humide.

S'agissant d'un projet particulier activant certaines rubriques de la loi sur l'eau, celui-ci nécessitera la réalisation d'une étude avant-projet détaillée qui fera l'objet d'une demande spécifique auprès du guichet unique de la DDT58.

Protocole d'intervention

Les arbres de haut jet seront de préférence retirés entiers ; l'ébranchage et la découpe des arbres se feront ensuite sur la parcelle jouxtant la zone humide.

Afin de limiter au maximum le passage des engins lourds tout en privilégiant des solutions techniques respectueuses des sols, il conviendra le cas échéant d'intervenir au maximum depuis le bord de la parcelle pour limiter le tassement des sols.

L'accès au chantier est facilité par le caractère urbain de l'ancien site industriel et sera peu impactant pour le milieu naturel.

Les mesures d'intervention seront bien évidemment adaptées aux conditions hydrologiques constatées lors de l'intervention.

Période d'intervention

Le planning des travaux sera ajusté en fonction des enjeux écologiques.

On prendra ainsi en compte le cycle biologique des oiseaux : on évitera de réaliser les travaux d'abattage d'arbres pendant la période de reproduction des oiseaux. Ainsi, il est prévu d'intervenir au maximum pour la coupe des arbres avant fin mars, avant que les oiseaux n'aient eu le temps de s'installer pour leur période de reproduction.

Les travaux de terrassement dans la zone humide seront eux réalisés plutôt à l'automne afin de limiter l'impact sur les zones de fraie qui sont utilisées par les espèces piscicoles courant janvier-février.

Globalement, afin de limiter l'impact sur le milieu, les travaux devront être réalisés entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

Les travaux seront réalisés en 2025-2026.

Cette mesure est complétée par la mesure MCI.

CONDITIONS DE MISES EN ŒUVRE / LIMITES / POINTS DE VIGILANCE

Mesures prises en phase travaux

Mesures envisagées concernant la qualité des eaux

Pour éviter toute pollution accidentelle, l'entreprise mettra en œuvre les dispositions suivantes :

- Implantation des installations de chantier en dehors des zones sensibles afin d'éviter un transit rapide des substances en cas de pollution accidentelle ;
- Limitation des interventions en zones sensibles ;
- Stationnement et entretien des engins sur des aires spécialement aménagées et imperméabilisées ;

- Stockage des produits polluants à l'abri de la pluie et dans des conditions telles qu'ils ne pourront être mélangés et polluer le sol (réservoirs étanches) ;
- Equipement des bases de chantier d'un kit de dépollution d'urgence placé dans les véhicules de chantier ;
- Entretien régulier des véhicules utilisés sur le chantier pour limiter les fuites d'hydrocarbures ou d'autres polluants. L'entretien s'effectuera dans un périmètre défini au préalable et aménagé de manière à limiter les risques
- Mise en place un plan d'alerte et de secours pour les risques de pollution accidentelles en cours de chantier ;
- Contrôle et suivi de la mise en place et du respect des mesures (Plan Assurance Environnement) ;
- Tous les engins de chantier seront munis de leur timbre de vérification périodique apposé par l'organisme de contrôle ;
- Les opérations seront conduites de manière à éliminer les risques d'accident ou de renversement des engins de chantier ;

A l'issue des travaux, l'ensemble des emprises de chantier seront nettoyées et remises dans leur état initial.

Mesures envisagées concernant la protection du milieu naturel

Toutes les mesures seront prises pour limiter au maximum les impacts sur les espèces potentiellement présentes sur et à proximité du site.

L'opération nécessite des abattages, soit autant de source d'alimentation potentielle et support de nidification et de repos pour les oiseaux dans ce contexte urbain. Pour les arbres favorables aux coléoptères, les souches seront stockées à même le sol pendant plusieurs jours dans un espace boisé afin que les animaux puissent migrer.

Valorisation du site

Le site fera l'objet d'une valorisation pédagogique par l'installation de panneaux de sensibilisation aux abords du site.

Cette action sera menée en partenariat avec la fédération de pêche de la Nièvre et le contrat territorial des Nièvre.

Complémentarité de l'action avec le CT Nièvre

En outre, il convient de préciser que dans le cadre du CT Nièvre 2024-2029, une fiche action prévoit de rouvrir le ruisseau de la Motte qui prend sa source au sein de la zone humide. Ce ruisseau est aujourd'hui busé.

Ces deux actions de restauration concernent deux espaces proches mais bien distincts. Elles sont donc complémentaires.

Cette restauration s'inscrirait donc dans un projet global et cohérent permettant de restituer à cet espace toute sa fonctionnalité, tout en rouvrant un milieu aujourd'hui méconnu à la population locale.

MODALITES DE SUIVI ENVISAGEABLES

La mise en place d'une politique d'entretien du site après travaux sera nécessaire à la pérennité de l'action. Une intervention annuelle permettra de maintenir le milieu ouvert pour assurer la fonctionnalité de la zone humide.

Suivi 1, 3, et 5 ans pour un suivi faunistique et floristique

Pêches électriques de comptage de la faune piscicole